crefor
haute-normandie

Point Offre

de formation continue

Numéro 58 – Novembre 2015

Zoom : sur le 18ème baromètre de la FFP

www.crefor-hn.fr

centre de ressources emploi formation

tél. 02 35 73 77 82 - fax 02 35 73 07 60 - crefor@crefor-hn.fr [BP 1152 - 76176 Rouen cedex 1]

☞ La fin de l'année approche, l'occasion de revenir sur la montée en charge des formations sur fonds privés saisies via notre module d'auto-saisie pour cette année 2015. Le volume a été, en effet, multiplié par 4 !

Tous les mois, le Crefor dépublie les sessions qui sont dépassées de 30 jours, pensez donc à ajouter régulièrement les nouvelles programmations.

Pour ceux, qui le souhaitent, il reste des places disponibles concernant la formation gratuite à l'utilisation de ce module (inscription en ligne).

☞ Nous avons mis à jour la liste des organismes labellisés APP ainsi que la liste des organismes habilités à dispenser une titre professionnel.

Volume des données au 23/11/2015

Organismes :

Offreurs de formation professionnelle continnue	Nouvelles créations 2015
858	

Actions de formation sur fonds publics :

Répartition Certifiantes et non certifiantes

	Total sessions
Actions certifiantes ou habilitantes conventionnées	1003
Actions non certifiantes conventionnées	237

Répartition par programme

Financeur	Programme	Total sessions
Conseil régional	Programme régional de formation professionnelle continue 2015 - 2016	1081
Pôle emploi	Programme des actions conventionnées Pôle emploi (AFC) 2015	80
Agefiph	Programme Agefiph 2015	21
Conseil régional	Programme Compétences clés 2015	16
Etat	Ofii	27
Pôle emploi	POEC	15
		1240

Actions de formations sur fonds privés :

	Total sessions
Actions certifiantes ou habilitantes	1325
Actions non certifiantes	489
	1814

Le Crefor a pour mission de collecter et diffuser l'offre de formation continue régionale. Ce répertoire est consultable sur notre site internet : http://offredeformation.crefor-hn.fr/

Zoom sur les résultats 2015 de l'observatoire économique de la Fédération de la formation professionnelle (FFP)

La fédération de la formation professionnelle est un syndicat professionnel regroupant les organismes de formation privés. L'Observatoire économique de la FFP publie une enquête annuelle sur le secteur de la formation (18ème). Voici les principaux enseignements de l'enquête 2015 dévoilée début novembre.

La majorité des organismes interrogés ont une mauvaise image de la réforme de la formation

Les organismes de formation sont confrontés actuellement à de profonds bouleversements. C'est le constat qu'établit l'observatoire économique de la Fédération de la formation professionnelle (FFP) pour ce baromètre 2015. Les inquiétudes sont multiples : nouvelle carte des régions, mise en œuvre de la loi du 5 mars 2014 et du compte personnel de formation (CPF), baisse de la commande publique.

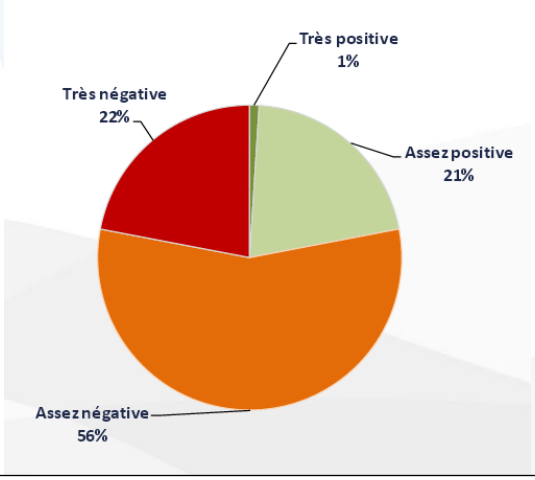

Appréciation globale de la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2014

Pour 2015, les organismes privés adhérant à la FFP prévoit une baisse de leur chiffre d'affaires de 3 % et une importante dégradation de leur taux de marge pour 45 % d'entre eux. Selon cette enquête, 56 % des organismes interrogés ont une appréciation assez négative de la réforme voir très négative pour 22 % d'entre eux. Les organismes se montrent assez pessimistes sur le compte personnel de formation. 31 % d'entre eux pensent que c'est une opportunité contre 46 % en 2014. Ceci étant dû certainement au fait que les organismes qui s'appuyaient sur le droit individuel à la formation (DIF) n'ont pas pu, pour la majorité compenser sa disparition. Le lent et difficile démarrage du CPF y est aussi certainement pour quelque chose.

La baisse des financements publics inquiète 93 % des organismes interrogés. On retrouve aussi comme source d'angoisse la pression sur les prix (90 %) et le processus d'achat des organismes paritaires collecteurs agréés (Opca) avec 87 %.

Une volonté d'adaptation au nouveau contexte

Pour s'adapter au nouveau marché, 79 % indiquent souhaiter développer de nouvelles fonctions en 2016. Commerciales pour 68 %, juste avant les fonctions numériques ou informatiques (24 %). Pour rappel en 2014, 73% des adhérents de la FFP avaient développé de nouvelles fonctions. Cela se répartissait de cette manière : 65 % des fonctions commerciales, 33 % des fonctions liées à la recherche et développement, 29 % des fonctions marketing et 27 % des fonctions communication.

Pour faire face à ce changement, les organismes privés pensent modifier leur stratégie commerciale (78 % d'entre eux), leur politique de prix (53 %), en adaptant les compétences de leurs salariés (44 %), et enfin en faisant évoluer leur offre (78 %) avec des formations certifiantes, des durées plus courtes, une modulation de leurs horaires d'ouverture

Les organismes privés de formation investissent aussi dans la R&D* pour répondre aux demandes fortes de personnalisation, de modularisation et s'engagent dans une démarche qualité. C'est le cas pour 97 % des adhérents de la FFP qui ont opté à 61 % pour l'OPQF (Office Professionnel de Qualification des Organismes de Formation), à 13 % pour la certification ISO 9001 et à seulement 6 % pour la norme NF 214. Cette démarche va dans le sens du décret qualité du 30 juin 2015.

* R&D définition

Il faut entendre par recherche et/ou développement expérimental - R&D *en abrégé - : l'ensemble des travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications. Le terme R&D recouvre trois activités: la recherche fondamentale, la recherche appliquée et/ou le développement expérimental.*

Un développement géographique envisagé pour de nouveaux marchés

98 % envisagent aussi un développement géographique en 2016, correspondant souvent à une adaptation à la nouvelle carte régionale : un organisme sur deux envisage ainsi un développement régional. Il est à noter que 44 % envisage également un développement national.

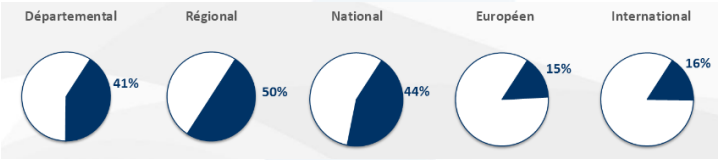

Consulter l'enquête

Le programme de professionnalisation du 1er semestre 2016 est en ligne

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant !

Pour tout savoir : http://www.crefor-hn.fr/se-professionnaliser/actions-professionnalisation-2016

La loi du 5 mars 2014 et la mise en œuvre des nouveaux dispositifs qu'elle introduit –Service public régional de l'orientation, Compte personnel de formation, Conseil en évolution professionnelle pour ne citer qu'eux- mettent un éclairage fort sur les enjeux de la professionnalisation et la nécessité d'accompagner les professionnels dans leurs pratiques, dans l'évolution de leurs compétences et dans la construction de nouveaux repères.

La fusion des régions au 1er janvier 2016 pose un nouveau cadre territorial d'intervention pour les Carif-Oref, nécessitant pour eux de repenser les organisations, les éventuelles répartitions de services…
Concernant la professionnalisation, les enjeux de développement sont importants, compte-tenu des quelques éléments de contexte cités plus haut.

En 2016 donc, le Crefor travaillera à l'harmonisation de ses pratiques avec son homologue de Basse-Normandie, l'Errefom.

C'est pourquoi nous vous proposerons un programme de professionnalisation en deux temps :

- celui que nous vous présentons aujourd'hui qui concerne le 1er semestre 2016.

Il est constitué d'une reconduction d'actions qui se sont déroulées en 2015. Nous les avons sélectionnées en fonction de l'intérêt que vous y portez, de l'intérêt qu'elles peuvent présenter au regard des pratiques, des réponses qu'elles peuvent vous fournir face au nouveau paysage territorial et législatif de la formation et de l'orientation. Viendront s'y ajouter en cours de semestre des actions que l'équipe du Crefor est en train d'élaborer, notamment sur les questions de la connaissance de l'environnement socio-économique et de l'appropriation des données socio-économiques ;

- une autre programmation à caractère normand qui couvrira la période de septembre 2016 à mars 2017, qui fera l'objet d'une concertation ultérieure avec nos collègues bas-normand.

Qualité des formations : procédure d'inscription sur la liste des certifications et labels

Les dossiers dématérialisés de demande d'inscription sur la liste des certifications et labels qualité pourront être remplis à compter du 2 janvier 2016 (disponible sur le site du Cnefop). La procédure d'examen de ces demandes a, en effet, été validée par les membres du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (Cnefop), le 10 novembre. L'inscription sur la liste aura une durée d'un ou de trois ans. Le dossier de demande d'inscription devra apporter les éléments permettant de démontrer que la certification ou le label garantit bien le respect de chacun des critères de qualité fixés par l'article R. 6316-1 du Code du travail (v. l'actualité n° 16867 du 3 juillet 2015).

Les vidéos sur « le CPF et les impacts sur les organismes de formation » consultables sur le site du Crefor

Les vidéos de la journée « le CPF et les impacts sur les organismes de formation » organisé le 14 octobre dernier par le Crefor sont en ligne sur notre site internet. http://www.crefor-hn.fr/media/14-octobre-2015-limpact-dur-organismes-formation

« Point Offre » est une publication gratuite du Crefor Haute-Normandie. Directeur de la publication : Luc Chevalier.
Conception et Rédaction : Fabrice Curaudeau
Conformément à la Loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. (Déclaration à la CNIL n°756690).
©Point Offre 2009-2015